



Dernière ligne droite énergie-climat pour l'ère Merkel

Le Bundestag a adopté, le 24 juin, juste avant la pause estivale, un paquet législatif énergie-climat, au premier rang duquel la nouvelle loi sur la protection du climat (objectif -65% en 2030, neutralité climat avancée en 2045) et des dispositions pour accélérer le déploiement des EnR. Mis à l'épreuve par le jugement historique de la cour constitutionnelle de Karlsruhe fin avril et sous pression face à la montée des Verts à l'approche des élections législatives, le gouvernement fédéral avait souhaité rehausser, en un temps record, l'ambition de sa récente loi climat (2019). Par ailleurs, le conseil des ministres a adopté, le 23 juin, un programme d'investissement d'urgence doté de 8 Mds € pour la mise en œuvre du nouvel objectif et qui vise notamment la décarbonation de l'industrie, des transports, et la rénovation énergétique des bâtiments. De nouveaux objectifs chiffrés de développement pour le solaire et l'éolien n'ont toutefois pas été actés, ni une trajectoire actualisée pour le prix du CO₂, deux sujets sensibles qui seront inévitablement sur la table du prochain gouvernement.

Une nouvelle loi climat et un programme de 8 Mds€ pour sa mise en œuvre

[Adoption de la loi de protection du climat](#)

Le projet de loi, largement confirmé par le Bundestag, avance de cinq ans, à 2045, l'objectif de neutralité climatique. Quant à l'objectif pour 2030, il passe de 55 à 65 % de réduction des GES. Pour 2040, un nouvel objectif de -88 % est introduit. L'objectif était de répartir les efforts de protection du climat plus équitablement entre les générations actuelles et futures, comme réclamé par la Cour constitutionnelle fédérale. Le nouvel objectif climatique entend tenir compte du nouvel objectif européen rehaussé pour 2030 sous la présidence allemande du Conseil. Un autre nouvel ajout à la loi est l'inclusion des puits de carbone naturels, essentiels pour atteindre des émissions négatives après 2050 en Allemagne. La loi vise également à renforcer le rôle du Conseil d'experts sur le changement climatique en élargissant ses responsabilités. Enfin, elle prévoit, à partir de 2024 puis tous les deux ans, l'obligation de présentation d'un rapport du gouvernement fédéral sur l'état de l'évolution du prix carbone ETS et sa compatibilité avec le prix carbone et les objectifs nationaux.

[Validation du « programme d'urgence » contenant les mesures prioritaires](#)

La veille de l'adoption du projet de loi, le conseil des ministres avait validé un « [programme d'urgence](#) » doté de 8,1 Mds €, portant principalement sur les exercices budgétaires 2022 et 2023, et déclinant les mesures prioritaires pour l'atteinte de ce nouvel objectif. L'accent est mis sur les mesures à court terme. Le secteur du bâtiment, seul secteur à avoir failli à ses objectifs de réduction pour 2020, est aussi le principal bénéficiaire de ce programme avec 5,5 Mds €.

1,07 Mds € seront consacrés au transport, un autre secteur à la traîne mais ayant rempli ses objectifs à la faveur de la baisse du trafic lié à la crise du Covid. Dans l'industrie, 860 M€ supplémentaires contribueront au passage des énergies fossiles à l'hydrogène vert, à la construction de nouveaux réseaux de chaleur et au développement d'« acier vert » pour le secteur automobile. Le programme doit encore être examiné par la CE au titre des aides d'État.

Des précisions sur les réseaux H2, les fuites de carbone, les appels d'offre EnR

[Loi sur l'industrie énergétique \(EnWG\) et règlement sur les fuites de carbone](#)

Le Parlement a également voté en faveur d'une nouvelle réglementation des réseaux d'hydrogène dans la loi sur l'industrie énergétique EnWG. L'amendement, qui prévoit une réglementation et un financement séparés des réseaux d'hydrogène et de gaz, a toutefois un caractère provisoire : l'objectif reste une réglementation et un financement communs et le gouvernement fédéral entend œuvrer en faveur d'une adaptation du cadre juridique européen dans le cadre de la révision des règles du marché intérieur du gaz. En outre, le Parlement a voté en faveur du règlement relatif à la fuite de carbone, qui devrait permettre à un plus grand nombre d'entreprises de demander une compensation publique pour le prix du CO2 sur le pétrole et le gaz, qu'elles payent depuis le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du marché carbone national. Il prévoit que les entreprises dont la consommation d'énergie est inférieure à 10 GWh de combustibles fossiles par an bénéficient d'une franchise plus faible, qui diminue en fonction de la consommation d'énergie. Cette ordonnance doit repasser en conseil des ministres le 7 juillet.

[Modification des lois sur les énergies renouvelables \(EEG\) et sur les émissions \(BlmschG\)](#)

Concernant les EnR, de nouvelles modifications ont été apportées à la loi EEG : les volumes des appels d'offres (AO) pour 2022 sont augmentés de 1,1 GW à 4 GW pour l'éolien terrestre et de 4,1 GW à 6 GW pour le PV. En outre, la possibilité d'une participation financière des municipalités, qui ne s'appliquaient qu'à l'énergie éolienne terrestre, est étendue aux centrales PV au sol. Par ailleurs, le gouvernement devra fournir un rapport sur la manière de faciliter l'installation d'éoliennes à proximité des radars de contrôle du trafic aérien. Enfin, le repowering se voit facilité dans le cadre d'une modification de la loi sur les émissions BlmschG, qui vient transposer une partie de la directive EU RED II : une procédure d'autorisation de modification n'est désormais requise que si le remplacement de l'éolienne entraîne des effets négatifs importants sur les humains et les animaux. Concernant l'hydrogène, et comme le réclamait l'industrie, tous les producteurs d'H2 vert seront désormais exonérés du paiement de la surtaxe EEG.

ETIENNE OUDOT DE DAINVILLE

Annexe 1 : Premières réactions

« Nous sommes dans l'urgence », a reconnu Angela Merkel le 23 juin lors de son ultime séance de questions devant le Bundestag. Au vu des prévisions climatiques les plus récentes, la chancelière a dressé un bilan en demi-teinte de son action. « Quand on fait le point sur la situation, personne ne peut affirmer que nous avons fait assez », a-t-elle déclaré. « Je comprends l'impatience de la jeunesse ».

352 députés ont voté en faveur du projet de loi, 290 ont voté contre et 10 se sont abstenus. Tous les partis d'opposition ont rejeté le projet de loi, le FDP, les Verts et die Linke au motif qu'elle était trop peu ambitieuse et inefficace, tandis que l'AfD a nié qu'il y avait un changement climatique induit par le CO₂. Les Verts ont dénoncé une loi trop floue et le FDP un « activisme aveugle » sans mesure concrète.

Quant à la fédération allemande de l'industrie (BDI), elle a dénoncé un manque « de stratégie et de planification réaliste », Kerstin Andreae, présidente de l'association allemande des industries de l'énergie et de l'eau, a qualifié ces objectifs d'« extrêmement ambitieux ». Pour les atteindre, il faudrait installer environ 100 GW d'énergie éolienne terrestre et au moins 150 GW d'énergie photovoltaïque d'ici à 2030. Actuellement, 54 GW d'énergie éolienne terrestre et 53 GW d'énergie photovoltaïque sont installés.

Mais les réactions se sont principalement focalisées sur le programme de mesures d'urgence. La ministre fédérale de l'environnement Svenja Schulze (SPD) et d'autres membres du SPD ont critiqué le partenaire de coalition CDU/CSU, et en particulier le ministre de l'économie Peter Altmaier (CDU), pour avoir bloqué les plans concrets visant à atteindre les nouveaux objectifs. En effet, les parties ne seraient pas parvenues à s'entendre sur de nouvelles trajectoires d'expansion pour les centrales solaires et les éoliennes dans la loi EEG, bien qu'une accélération de la transition énergétique soit la conséquence logique d'objectifs climatiques plus élevés. « Chaque fois que la protection du climat devient concrète, j'entends généralement non, non et encore non de la part de la CDU/CSU », s'est désolée M. Schulze. Le passage initial du paquet de mesures concernant la répartition des coûts du CO₂ entre les locataires et les propriétaires a également été supprimée ; cela montre « très clairement que l'Union représente les intérêts du lobby immobilier », a déclaré M. Schulze.

Le chef du groupe parlementaire des Verts, Anton Hofreiter, a déploré le manque de mesures concrètes. « Oui, vous avez soulevé des objectifs, mais un plan solide sur la façon de les atteindre, vous ne l'avez malheureusement pas présenté », a-t-il déclaré. La grande coalition n'a pas été à la hauteur de ce qui était faisable, a-t-il dit, bien que le soutien des citoyens et du monde des affaires ait été certain.

Le membre du parti Die Linke Lorenz Gösta Beutin a critiqué le gouvernement fédéral pour l'augmentation prévue du prix du CO₂, estimant qu'elle était socialement injuste.

Du côté des fédérations, les réactions sont mitigées. L'association des entreprises municipales (VKU) a salué les fonds supplémentaires destinés à la rénovation des bâtiments et aux réseaux de chauffage urbain, mais considère que les mesures envisagées sont mal coordonnées entre elles, ne sont pas toujours concrètes et nécessitent davantage de fonds. Par exemple, le VKU estime qu'il y aurait besoin d'au moins 1 Md€ chaque année pour mettre les réseaux de chauffage en accord avec l'objectif de la neutralité climatique, contre seuls 30 M€ dans le programme actuel. Les CCfD ne devraient pas se limiter à l'industrie électro-intensive. La fédération des entreprises du secteur de l'énergie et de l'eau (BDEW) a elle aussi rappelé que ce programme d'urgence ne constituait qu'une solution à court terme et qu'il faudrait bien plus d'investissements d'ici 2030.

Annexe 2 : Détail des financements prévus par le programme d'urgence

Dans le domaine du bâtiment, qui reçoit deux tiers des fonds du programme (5,5 Mds€), la somme la plus importante sera consacrée à la **promotion de bâtiments à haut rendement énergétique** avec 4,5 Mds € sur les deux prochaines années. La **construction de logements sociaux respectueux du climat** bénéficiera également d'1 Md €, répartis au moins sur les cinq prochaines années. Le plan prévoit aussi de relever les normes énergétiques minimales applicables aux nouveaux bâtiments.

Dans le secteur des transports (1,07 Md €), le **principal poste de dépense concerne la promotion du vélo** avec, d'une part, l'amélioration et l'extension de pistes cyclables et l'installation de places de stationnement et de stations de recharge pour les vélos (302 M€), et d'autre part, le financement de projets innovants pour le vélo (59 M€). Un autre poste important est la navigation, qui inclut l'amélioration des voies maritimes (300 M€) et le transfert modal du routier vers le maritime et le soutien à une navigation respectueuse du climat (160 M€). Enfin, le programme prévoit la poursuite de la digitalisation du rail (200 M€), l'installation de stations de recharge rapide en zone urbaine (200 M€ - pas compris dans le budget total car déjà inclus ailleurs) et le subventionnement de projets-pilotes et de projets de démonstration d'avions hybrides et électriques (40 M€). En sus de ce financement, le gouvernement fédéral « **s'emploiera à mettre à jour** » **les seuils européens d'émissions de CO2 des flottes de nouveaux véhicules** pour les voitures individuelles et les véhicules utilitaires légers, et entend renforcer encore le développement de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques dans toute l'UE. Enfin, le Bund prévoit d'apporter une **nouvelle modification sur la taxe sur les véhicules à moteur** pour inclure une plus grande composante CO2.

Dans le secteur industriel (860 M€), 650 M€ vont financer le **programme de décarbonation des unités électro-intensives**. Une partie de ce montant sera consacrée à l'introduction de climate contracts for difference (CCfD), sans que soient toutefois précisées les modalités de leur mise en œuvre. En outre, l'industrie sidérurgique recevra 100 M€ pour encourager la production basée sur l'hydrogène, et la programme demande en acier vert doit être soutenue (29 M€). Des subventions sont aussi prévues pour l'industrie chimique (50 M€).

Dans le domaine de l'énergie (95 M€), 50 M€ devront être consacrés à la promotion des **électrolyseurs offshore**, tandis que l'efficacité des réseaux de chaleur devrait recevoir 30 M€. Enfin, le programme de financement des importations d'hydrogène depuis l'international « H2Global » sera augmenté de 15 M€.

Dans le domaine de l'agriculture (152 M€), des fonds sont prévus pour la baisse des émissions de GES par les étables et les entrepôts (90 M€), et la recherche dans l'agriculture à faible impact climatique (50€) et l'efficacité énergétique des pratiques (12 M€).

Dans le domaine de l'utilisation des terres (331 M€), les fonds sont répartis entre la sylviculture durable (250 M€), la protection des tourbières (60 M€), et la préservation et le développement de l'humus (21 M€).

Parmi les mesures transversales (50 M€), l'administration devra se montrer exemplaire : la part de véhicules de service dont dispose la haute fonction publique devrait être composée d'au moins 50% de véhicules hybrides ou électriques d'ici 2025.

Récapitulatif :

	2022	2023	2024	2025	>2025
Secteur industriel	858,8				
Décarbonation de l'industrie	650				
Investissement sidérurgie/hydrogène	100				
Efficacité énergétique dans l'économie /chaleur	30				
Marchés pilotes acier vert	28,8				
Investissement recherche en chimie	50				
Secteur énergétique	95				
Efficacité des réseaux de chaleur	30				
Electrolyse off-shore	50				
Programme « H2Global »	15				
Secteur du bâtiment	2650	2250	200	200	200
Bâtiments efficaces en énergie	2500	2000			
Logments sociaux respectueux pour le climat	150	250	200	200	200
Secteur du transport (total : sans les bornes)	1017	25	18	6	4
Infrastructures cyclables	301,5				
Villes sûres pour les vélos	15,5	25	18	6	4
Investissements transport par bateau	130				
Investissement chemins pour bateaux	300				
Investissements chemin de fer	200				
<i>Bornes de rechargement</i>	<i>200</i>				
Aéronautique hybride	40				
Bateau zéro émission	30				
Agriculture	152,4				

	Efficacité énergétique	12,4				
	Entrepôts et étables à faibles émissions	90				
	Recherche	50				
	Utilisation des terres	331,1				
	Protection des tourbières	60				
	Préservation et développement de l'humus	21,1				
	Sylviculture durable	50				
	Incitations à la préservation des forêts pour les propriétaires	200				
	Mesures transversales	50				
	Bornes de rechargement dans les propriétés de l'Etat fédéral	50				
	SOMME	5154,3	2275	218	206	204
		8057,3				

